

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du jeudi 3 décembre 2020

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Cécile GUICHARD, Valérie LABROT, Séverine ROURE, Patricia VACHER, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO (pouvoir de Mme Sandrine MOREL), et MM. Sylvain BREYSSE, Pierre CHAPUIS, Yves PIALAT, Sylvain ROCHETTE, Bruno TASSAN-DIN, Daniel TESTON, Jean-Luc TESTUD et Emmanuel VIDAL.

Finances

- La crise sanitaire ayant entraîné l'annulation de la plupart des activités qui devaient être organisées à l'occasion du Téléthon 2020, afin de compenser partiellement la perte de recettes, le conseil a décidé de verser à l'AFM-Téléthon une subvention de 500 €, sur les crédits prévus au budget dans la ligne « diverses associations ».
- Par suite de la procédure de liquidation judiciaire de la SARL Les Chalets de Laval, à la demande du centre des Finances Publiques, le conseil a prononcé l'admission en non-valeur de créances définitivement non recouvrables concernant des factures d'eau et d'assainissement pour un montant de 7311,42 €.
- Afin d'intégrer les deux points précédents ainsi que d'autres petits ajustements budgétaires nécessaires en fin d'année, le conseil municipal a voté des décisions modificatives sur le budget principal pour un montant de 15 452 € en fonctionnement, et sur le budget du service eau/assainissement pour un montant de 3000 € en fonctionnement et 13 € en investissement.
- Conformément à la loi, le conseil municipal autorise également le paiement de dépenses nouvelles d'investissement sur le budget principal et le budget du service des eaux, dans la limite de 25 % des crédits ouverts sur l'exercice précédent, en attendant le vote des budgets 2021 qui aura lieu au printemps.

Service de l'eau et de l'assainissement

- Le conseil municipal a approuvé le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2019. Ce document est consultable sur le blog du site internet de la commune (www.thueyts.fr).
- compte tenu des investissements à venir et considérant qu'une évolution progressive des prix est préférable à des augmentations moins régulières mais plus conséquentes, le conseil municipal a décidé de porter le prix du m³ à 1,25 €/m³ pour l'eau potable et à 1,10 € pour l'assainissement, soit une augmentation de 0,10 €. Les tarifs des abonnements sont inchangés. Ces nouveaux tarifs sont applicables à la consommation 2021 (facturation début 2022).

Énergie

Dans la perspective de la fin des tarifs réglementés d'électricité dès 2021 pour les collectivités, le conseil municipal a décidé l'adhésion de la commune au groupement

de commande d'énergie proposé par le Syndicat Départemental des Énergies (SDE07).

Communauté de Communes

Le conseil municipal autorise la signature d'une convention afin d'organiser les interventions du service technique communal pour les petits travaux d'entretien et de réparations dans les locaux mis à la disposition de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans (bureaux du Château de Blou, office de tourisme, stade, locaux de France Services). La commune facturera annuellement les prestations (main d'œuvre et petites fournitures).

Convention avec le CAUE

Le conseil municipal confie au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Ardèche une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage dans l'élaboration des projets d'aménagement du village, notamment dans le cadre d'une réflexion globale sur la circulation et le stationnement dans l'ensemble du territoire communal, afin de favoriser le dynamisme et le développement économiques de la commune tout en agissant sur la qualité des espaces publics, tant pour l'image de marque du village auprès des visiteurs que pour le bien-être de ses habitants.

Foncier

Le conseil autorise l'achat des parcelles F 359 et F 360, lieudit les Blaches, d'une superficie totale de 5800 m², au prix de 1000 €. Cette acquisition facilitera l'accès au réservoir d'eau potable situé sur le terrain ainsi que sa maintenance.